

Fonctionnement du CSE

Le CSE reproche à la Direction de lui présenter des dossiers importants pendant la période estivale, sans laisser le temps à l'instance de les instruire correctement.

En outre, du point de vue du CSE, les dossiers présentés par la Direction manquent de préparation.

La Direction considère de son côté qu'elle doit respecter des contraintes opérationnelles et les délais légaux de consultation du CSE.

Avis motivés du CSE

Évolution de la politique de gestion des véhicules

Le CSE fustige l'imprécision du dossier de la Direction. L'instance demande que les deux mécaniciens reclassés en interne bénéficient d'un accès prioritaire aux formations qualifiantes et d'un suivi sur les risques psychosociaux.

Évolution de l'organisation MOE/AMOA

Le CSE remarque que les 7 salariés de l'équipe intermédiaire n'ont à ce jour aucune certitude sur leur devenir. L'instance demande que des formations adaptées et un suivi de carrière individualisé leur soient délivrés.

Projet d'apport de l'activité Supply Chain à une nouvelle filiale de JCDecaux SE

Le CSE souhaite que les salariés transférés bénéficient de dispositifs d'accompagnement renforcé (formations, suivi RH individualisé, appui à la mobilité interne).

Utilisation du FM100

Le CSE dénonce les dérives dans l'utilisation du FM100 chez certains managers qui s'en servent comme d'un outil servant à pister les salariés. Les agents se sentent ainsi constamment espionnés.

La Direction réfute toute volonté de pistage des salariés. Le contrôle s'effectue *a posteriori* en cas d'incohérence apparente entre le rapport d'activité et le FM100. Les directeurs techniques doivent donc s'abstenir d'effectuer de suivi détaillé en l'absence de doute sur la sincérité du rapport d'activité, après comparaison avec le FM100.

Intéressement collectif

Les salariés pourront bénéficier d'un abondement de 450 euros par an, une fois en 2026 et une fois en 2027. En 2026, ils pourront répartir ces 450 euros sur les deux versements de l'année comme ils le souhaitent (par exemple 250 euros en février, puis 200 euros en août).

Le versement de l'intéressement interviendra au plus tard le 28 février 2026 (au titre du S2 2025), le 31 août 2026 (au titre du S1 2026) et le 28 février 2027 (au titre du S2 2026).

Vétusté de l'agence de Strasbourg

Le CSE s'insurge de l'état déplorable de l'agence de Strasbourg et dénonce l'inaction de la famille Decaux, propriétaire des locaux.

La Direction répond qu'un budget a été débloqué, mais pas pour l'intégralité de l'agence.

Le CSE juge que cet effort est bien insuffisant.